



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Polynésie

Question écrite n° 38559

## Texte de la question

M. Michel Buillard souhaite interroger M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'opportunité de la création en Polynésie française d'un brevet de technicien supérieur métiers de l'eau. Après un premier refus fondé sur différents motifs (trop peu de débouchés sur le marché de l'emploi, recrutement d'élèves insuffisant...), l'inspection générale a décidé d'envoyer une mission dans les territoires d'outre-mer ayant pour objet l'étude de la création d'un BTS métiers de l'eau. Compte tenu des spécificités de la Polynésie française (importance de la pollution domestique, géographie particulière du territoire liée à la multiplicité de ses îles sur une grande superficie), il semble que la création d'une telle spécialité se justifie amplement. Il lui demande donc de confirmer que cette mission de l'inspection générale aura bien lieu dans les délais les plus brefs.

## Texte de la réponse

Le projet d'implantation d'une section de BTS « métiers de l'eau » au collège privé la Mennais à Papeete avait fait l'objet, en 1998, d'un avis très défavorable de l'Inspection générale des sciences et techniques industrielles pour les raisons suivantes : absence de filière complète dans le domaine (BEP, baccalauréat professionnel) ; saturation de l'emploi à court terme ; coûts très élevés des équipements et d'examen d'un tel diplôme. En 1999, en raison de l'évolution du projet vers une ouverture en alternance d'un BTS « métiers de l'eau » et d'un BTS « hygiène propreté environnement » le vice-recteur de la Polynésie française a de nouveau sollicité l'avis de l'inspection. Cette dernière a de nouveau émis un avis très défavorable compte tenu, d'une part, des coûts en équipement de locaux et achat de matériels nécessaires à la création des deux sections, et, d'autre part, de la nécessité de disposer d'enseignants de compétences différentes. Elle proposait, cependant, de former en métropole un nombre de techniciens supérieurs adapté aux besoins du secteur des métiers de l'eau. L'envoi d'une mission de l'inspection générale dans les territoires d'outre-mer ayant pour objet l'étude de ce projet n'a pas été programmé actuellement. Cependant, une étude de faisabilité pourra être diligentée sous réserve d'une demande expresse, en ce sens, du vice-recteur de la Polynésie française au ministre de l'éducation nationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Buillard](#)

**Circonscription :** Polynésie Française (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38559

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 3 avril 2000

**Question publiée le** : 13 décembre 1999, page 7071

**Réponse publiée le** : 10 avril 2000, page 2326